

NOTE D'INFORMATION

OBJET : Acompte sur prime de congés annuels

DESTINATAIRES : Tous agents de la C.A.M.

Mesdames, Messieurs,

Les départs en congés annuels vont débuter le lundi 14 avril 2025. A ce titre, comme chaque année, nous proposons aux agents de bénéficier de leur prime de départ en congés sous forme d'acompte versé par virement bancaire le vendredi précédant le jour du départ en vacances.

Ainsi, les agents qui souhaitent en bénéficier devront demander l'acompte minimum une semaine avant le début effectif de leurs congés payés.

Pour ce faire, il convient d'en émettre le souhait par mail à l'adresse rh@cam.mc, le service établira alors le lien avec le service comptable/paie.

Toute demande tardive ne pourra pas être satisfaite.

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration pour la bonne marche de cette facilité qui vous est octroyée.

Fait à Monaco, le 31 mars 2025



M-A de RECHNIEWSKI
Secrétaire Générale